

Besoin d'un avis médical urgent ? **3 ÉTAPES À SUIVRE**

Je contacte en priorité
mon **médecin traitant**



S'il n'est pas disponible,
je prends conseil auprès
d'un **pharmacien**, ou d'un
**professionnel de santé
de proximité**



Sans solution, **j'appelle
le Service d'accès aux soins
(SAS) en composant le 15**



Les services d'urgences sont réservés
aux cas les plus graves

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr